

## **Termes De Référence pour l'avis de manifestation d'intérêt pour l'élaboration de Plan de développement du CAMC-O**

### **Contexte et justification :**

Créé en 2005 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF), le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O), justice alternative, contribue à offrir aux Hommes d'affaires nationaux et internationaux, un cadre approprié de règlement de leurs litiges d'ordre contractuel. Le CAMC-O a pour missions principales la promotion des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL) que sont l'arbitrage, la médiation- conciliation ; et subsidiairement l'appui conseil à travers la perfection des contrats.

Depuis son opérationnalisation en 2007, le Centre s'est résolument engagé, avec le concours de tous les acteurs impliqués que sont le Gouvernement Burkinabé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina et les différents Partenaires Techniques et Financiers (PTF), à apporter sa touche particulière pour l'édification d'un environnement des affaires plus prospère et mieux sécurisé au Burkina Faso, en permettant aux milieux d'affaires de maîtriser la gestion de leurs contentieux.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le CAMC-O s'est doté d'un Plan Stratégique de Communication multidimensionnel à l'échelle 2007-2011, avec pour grands axes d'aboutir d'une façon planifiée à :

- se donner de la visibilité, en tant que justice alternative au service du monde des affaires ;
- créer un climat de confiance entre les acteurs économiques nationaux et internationaux ;
- susciter auprès des litigants le réflexe de recourir au CAMC-O pour le règlement de leurs différends d'affaires ;
- etc.

Le bilan de l'exécution de ce Plan Stratégique de communication, démontre que le Centre fait déjà œuvre utile, au vue des résultats acquis au cours de la période indiquée.

Au regard des statistiques engrangées et de son expertise de plus en plus sollicitée pour la mise en place et l'accompagnement de Centres similaires, le CAMC-O ambitionne consolider et pérenniser ses acquis, afin d'accroître sa notoriété et sa visibilité au double plan national et international.

Ce nouveau challenge justifie pleinement l'élaboration d'un Plan de développement axé sur les résultats et sur l'amélioration continue de ses indicateurs de performance, pour faire de lui le Centre leader en Afrique.

### **Objectifs de la mission :**

Tout en exploitant les approches développées et les résultats du précédent Plan, la mission, objet des présents TDR consistera à élaborer un Plan de développement du CAMC-O, dont les objectifs sont :

- augmenter la visibilité du CAMC-O au plan national et international ;
- renforcer l'ancrage et la crédibilité du CAMC-O dans les milieux d'affaires national et international ;
- créer un climat favorable à l'accroissement de sa saisine;
- imprimer la pratique des MARL dans la culture d'entreprises ;
- diagnostiquer et lever les équivoques et/ou les pesanteurs qui freinent considérablement le développement des MARL dans notre pays ;
- renforcer la complémentarité et la collaboration avec les juridictions étatiques.

### **Résultats attendus :**

Le Plan de développement doit donner de grandes orientations sur le développement de la médiation et de l'arbitrage offerts, ainsi que sur les stratégies de développement financier du Centre.

A ce titre, le Plan de développement doit aviser clairement sur :

- les stratégies de développement de l'arbitrage ;
- les stratégies de développement de la médiation ;
- les réseaux et forums susceptibles d'assurer à l'Institution une visibilité et une crédibilité tant au plan interne qu'à l'international ;
- les stratégies de développement financier pour une auto-portance rapide ;
- la possibilité et les conditions de développement d'autres services, en plus de l'arbitrage et de la médiation ;
- l'amélioration des indicateurs de performances ;
- la dotation du Centre d'un label de qualité.